

ABONNEMENTS
S'adresser à M. Ch. CLAESEN, éditeur
Rue du Jardin Botanique, 26
LIÈGE

L'ÉMULATION

ANNONCES & RÉCLAMES
A FORFAIT
S'adresser à M. Ch. CLAESEN, éditeur
Rue du Jardin Botanique, 26
LIÈGE

ADMINISTRATION
Boulevard du Hainaut, 139
Bruxelles

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

DIRECTION — RÉDACTION
Rue des Quatre-Bras, 5
Bruxelles

— DÉPOSÉ — BUREAUX : BOULEVARD DU HAINAUT, 139, BRUXELLES — DÉPOSÉ —

— 55 —

SOMMAIRE

Exposition nationale d'Architecture (suite et fin). — L'École Saint-Luc. — Société Centrale d'Architecture de Belgique. — A propos du cours d'archéologie à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles. — Œuvres publiées. — Archéologie. — Jurisprudence. — La propriété artistique. — Faits divers.

L'Exposition nationale d'Architecture

(SUITE ET FIN.)

Il nous paraît intéressant pour compléter le compte rendu de notre Exposition nationale d'architecture de passer en revue les diverses appréciations de nos confrères quotidiens.

Quelques-uns que tout ce qui n'est pas intimement lié à la politique intéresse peu, pour lesquels il n'existe rien en dehors du libéral et du clérical, se sont montrés *naturellement* indifférents: ils ont à peine daigné annoncer l'ouverture de l'exposition; d'autres, sous prétexte que l'art architectural moderne n'atteint pas au niveau de l'art grec ou de l'art ogival, — nous le savons pardieu bien, — se sont livrés à un éreintement aussi peu charitable qu'intempestif de l'architecture en général et des architectes en particulier; le plus grand nombre nous ont témoigné de la bienveillance, ont applaudi à nos efforts; nous sommes heureux de leur adresser nos sincères remerciements.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire pour résumer ici les critiques des uns et des autres que d'extraire les lignes suivantes du rapport présenté en assemblée générale au nom de la commission organisatrice de l'Exposition par son secrétaire, M. Ch. Neute :

« Dès le lendemain de l'ouverture, la Gazette publiait sous la rubrique « La Ville », un petit article traçant à grands traits le but et la division générale de l'Exposition. Le jour suivant ce fut le tour de la Chronique, de l'Etoile belge et de l'Echo du Parlement, qui dans des articles beaucoup plus étendus donnèrent force détails sur la cérémonie de l'ouverture et sur le banquet. L'Indépendance vint ensuite et, dans deux articles successifs, rendit compte, avec éloges, du résultat de nos efforts. « En somme, disait ce journal en terminant son second article, l'Exposition de la Société Centrale d'architecture dont nous reparlerons est un succès qui n'aura pas de retentissement, car l'architecture n'est pas un art tapageur, mais qui restera dans les souvenirs des hommes d'étude et qui témoigne très heureusement de l'importance des travaux de nos architectes, depuis un demi-siècle. »

L'Exposition eut même l'insigne honneur d'être admirée et analysée par des critiques de journaux mensuels et hebdomadaires, pour lesquels la valeur n'a pas attendu le nombre des années. Pierrot, dans ses Tablettes, après un coup d'œil léger, oh! bien léger, sur la partie contemporaine, constate le caractère remarquable (sic) de la section rétrospective. Que de belles choses, dit-il. « Ah! messieurs les architectes, conclut-il, ne modernisez pas l'art ancien, respectez-le; c'est trop beau. »

Le critique de la Jeune Belgique, un maître sévère celui-là, constate tout d'abord l'absence de nos plus grands maîtres: Balat, Beyaert, Poelaert, Viron (nous avouons humblement ne pas connaître ce dernier maître); il ne remarque rien de saillant qui aurait pu donner une autre idée de notre art aux étrangers qui ont afflué (sic) à l'Exposition. Cette affluence d'étrangers, cela nous paraît un peu... risqué. Puis successivement il rend hommage à l'Exposition de M. Baes, signale les dessins de Dumont, la cathédrale de De Carte (sic), l'archi-

— 56 —

ture religieuse de Van Ysendyck, l'arc de triomphe de Blomme qui lui paraît sec et froid, le tunnel de de Vestel hors de proportion et trop funéraire, et relève avec esprit la devise du projet couronné de Geefs :

Douce est la peine
Quand elle amène
Après tourment
Contentement.

Puis il trouve jolis les dessins de la gare de Bruxelles; recommande à M. Brosi (un pâtissier, croyons-nous), les dessins du monument national de M. Luys (sic); parle du très joli projet de musée national de M. Van Peteghem; lance, en passant, une petite méchanceté à M. Dujardin; trouve très remarquable (vous êtes bien bon!), la collection d'art rétrospectif de M. Schoy en déclarant que « là encore il y avait moyen d'être plus complet. » Signalons encore, dit-il, quelques dessins de De Craene (maître, vous êtes sévère!) et un très joli projet de maison particulière de Landa, un jeune qui a beaucoup et de très sérieuses qualités! Cela pour le bouquet! Heureusement ce n'est pas tout. « Voilà, conclut notre délicieux critique, au courant de la plume (cela se voit parbleu bien), quelques notes certainement fort incomplètes (hélas! oui). Je fais mes humbles excuses (il n'y a pas de quoi!) aux oubliés d'aujourd'hui (qui ne s'en consolent guère), me promettant de les revoir du reste. » Nous ignorons si le jeune Chardet a tenu sa promesse et achevé comme il l'avait commencée sa revue critique du Salon d'architecture; nous le regrettons d'autant plus vivement que nous avons perdu bien certainement une bonne occasion de rire, ce qui, ma foi, devient bien rare.

Ce plaisir, hélas, perdu, a été heureusement compensé par la lecture d'études sérieuses, quoique à des titres différents, insérées dans la Gazette, l'Etoile belge, l'Echo du Parlement, l'Art moderne, la Fédération artistique, The Architect, etc. Nous n'avons pas à analyser, Messieurs, dans ce rapport, les idées très diverses et généralement dignes d'attention émises dans les articles dont nous parlons. Ceux-ci contiennent cependant des considérations qui nous paraissent intéressantes et nous nous permettrons de les analyser brièvement.

Les premiers articles que nous tenons à vous signaler sont ceux publiés dans un journal anglais The Architect, dus à la plume de M. Walter Pearse. Celui-ci, après avoir donné des extraits de la notice accompagnant le catalogue, fait une revue assez complète des œuvres exposées, constate le succès de l'Exposition et félicite la Société du résultat de sa tentative. Nous avons été bien sensibles à ces marques d'approbation et de sympathie du reporter d'outre-Manche et nous lui en exprimons ici toute notre reconnaissance.

Dans la Gazette, M. Ed. C... (un ingénieur bien certainement) ne consacre pas moins de quatre longs articles « non pour décerner des prix, mais pour faire quelques observations toutes bourgeoises »; pour lui, l'architecture, l'art de bâtir n'existe pas à notre époque, et le critique part de là pour se livrer à un véritable éreintement des architectes qui ne lui apparaissent que comme d'inconscients et inintelligents compilateurs. M. Ed. C. cite l'exemple des ingénieurs, ses confrères, qui donnent aux pièces de leurs machines à vapeur des dimensions strictement nécessaires, déterminées par un calcul rigoureux, et à ce propos notre critique nous fait tout un cours de construction... de machines à vapeur. Il est vraiment étrange de voir comparer sérieusement et au nom des principes de construction des conceptions architecturales qui doivent avant tout présenter des caractères de solidité et de durée, souvent indéfinis, avec des produits essentiellement indus-

— 57 —

triels, des machines à vapeur composées surtout de pièces en mouvement, dans lesquelles il importe non seulement de ménager la matière, au point de vue du caractère industriel de l'appareil, mais de réduire à l'extrême limite le poids des masses en mouvement, de diminuer les résistances à vaincre, d'exiger moins de force motrice et par suite augmenter le plus possible l'effet utile de l'appareil, préoccupation constante de l'ingénieur mécanicien.

Les principes mathématiques et mécaniques qui déterminent les dimensions de cette bielle que M. Ed. C. cite si complaisamment, déterminent également l'équarrissage des poutres destinées à supporter un plancher. Voyez-vous cet ingénieur mécanicien passé architecte, faisant amincir les extrémités de ses poutres sous prétexte qu'il s'y trouve un excès de matière inutile, obligeant un maçon à employer des morceaux de briques parce que ses calculs lui ont appris qu'à une hauteur déterminée son mur devait avoir deux briques 3/10. Que M. Ed. C. se contente de critiquer avec nous les architectes peu dignes de ce nom qui, sous prétexte de décoration et de beauté, élèvent des colonnes qui ne portent rien, simulent des fenêtres (avec leur garniture, ma foi), éclairent de petits locaux par de grandes baies et vice-versa, donnent à la pierre l'apparence du bois et réciproquement, commettent enfin tous ces non-sens que nous qualifierons mensonges artistiques!

Si l'architecte devait se borner à la satisfaction stricte des nécessités d'un programme à la manière d'un mécanicien, nous nous demandons ce que deviendrait cette union intime de la science et de l'art que l'on appelle architecture; comment pourrions-nous imprimer un caractère à notre œuvre et comment pourrait-on reconnaître du dehors l'habitation du bourgeois de celle du prince, le temple du théâtre, l'hospice de l'école? Si nous avons nos défaillants, nous avons également des architectes d'un talent véritable qui savent faire de leur art un art rationnel; et n'oublions pas que si Watt et Crampton ont su donner du style à leurs œuvres et leur imprimer respectivement un caractère de majesté ou de légèreté, nous avons vu, par contre, des mécaniciens belges construire des machines à vapeur en style gothique!

Nous ne nous arrêtons pas aux comparaisons faites par M. Ed. C. à propos d'architecture, entre la carrosserie ancienne et la carrosserie moderne; pourquoi s'arrêter en si beau chemin et ne pas, toujours à propos d'architecture, comparer les barques anciennes aux navires modernes, les catapultes antiques et les canons Krupp? Nous ne parlerons pas non plus du deuxième article de la Gazette, roulant tout entier sur une cheminée qui doit troubler le sommeil de l'auteur; nous signalerons les critiques souvent fort justes faites au sujet des architectes de la Renaissance, et nous terminerons en constatant que M. Ed. C., dans son dernier article, semble plus bienveillant pour certains de nos confrères qu'il finit par couvrir de fleurs.

Dans l'Etoile belge du 11 octobre, M. Max Sulzberger émet « quelques considérations sur l'Exposition nationale d'architecture ». Après avoir constaté que jusqu'ici l'architecture avait joué le rôle de Cendrillon dans les expositions triennales, il approuve la Société Centrale d'avoir organisé une exposition spéciale, tout en déclarant que l'époque des vacances pour une exposition de ce genre lui paraissait mal choisie. Nous sommes de son avis et nous avons prévu cette critique; à notre grand regret nous n'avons pu choisir un autre mois que celui de septembre. Le critique artistique bien connu de l'Etoile fait ensuite une étude générale, trop générale même, sur les caractères que doivent présenter les conceptions architecturales et surtout les

écoles; toutes les considérations émises nous paraissent très justes et dignes d'attention, mais nous semblent dépasser le but lorsque nous entendons l'auteur dire : « Je cherche encore l'édifice à la vue duquel on se dise : voilà une école. » Pour notre part nous croyons au contraire que la section scolaire de l'Exposition renfermait des œuvres pouvant répondre à M. Max Sulzberger : « Je suis l'école que vous cherchez. » L'auteur entrevoit une architecture nouvelle grâce à l'emploi plus fréquent du fer et voudrait, dit-il, « que l'on prenne au mot la commission organisatrice de l'Exposition lorsqu'elle dit en terminant l'avant-propos de son catalogue : « Nous sommes tout disposés à commencer dès demain, si l'on veut, l'organisation des expositions triennales d'architecture en Belgique. » L'article se termine par l'énumération de quelques-uns des dessins exposés en déplorant également l'absence de MM. Balat, Beyaert, Maquet, Legraive et d'autres justement renommés. »

Un journal artistique, *l'Art moderne*, s'est également occupé de l'Exposition et lui a consacré une couple d'articles. Le premier de ces écrits renferme des observations très justes que nous ne pouvons passer sous silence; l'auteur de cette étude constate tout d'abord l'indifférence regrettable du public malgré les efforts de la Société Centrale qu'il félicite de son initiative. Cette Exposition, dit-il, s'est fermée ensevelie dans l'indifférence. Ouverte pendant un mois, du 1^{er} au 30 septembre, elle n'a fait que douze cents francs de recette, chiffre dérisoire qui a été pour les promoteurs désintéressés de l'œuvre une injure plus sanglante encore que le mauvais vouloir des jurys de placement. »

Comme *l'Etoile belge*, *l'Art moderne* attribue cette abstention du public en partie au mauvais choix de l'époque de l'Exposition qui, au point de vue artistique, a été, dit-il, « un éclatant succès »; il estime que les expositions qui suivront dans le même ordre d'idées seront organisées non pour les étrangers comme il semble que nous l'ayons compris en choisissant le mois de septembre, mais pour le public belge qu'il importe d'initier aux beautés de l'architecture comme au charme des autres arts.

Après avoir analysé successivement les envois principaux de la section rétrospective et des différentes classes de la section contemporaine *l'Art moderne* termine comme suit : « Voilà, à grands traits, le bilan de cette Exposition qui constitue pour la jeune (1) Société Centrale un début excellent. Il importe qu'elle persévère et que l'exposition du palais des Beaux-Arts ne soit que le premier chaînon de la chaîne d'exhibitions du même genre qui aidera le public à se familiariser avec la contemplation et l'étude des monuments. La Société, qui a eu au début des difficultés sans nombre à surmonter, triomphera assurément de celles par lesquelles on cherche à entraver le succès; le coup est donné; il ne s'agit que de marcher en avant sans crainte ni hésitation. »

Un autre journal d'art, *la Fédération artistique*, a publié une série d'articles très étendus signés Edmond Louis, que l'auteur vient de réunir en une brochure ayant pour titre : « *La valeur et les tendances de l'enseignement de l'architecture en Belgique, à propos de la dernière exposition au palais des Beaux-Arts à Bruxelles.* » Cette étude, très intéressante à plus d'un titre, que tout architecte devrait lire, mais que nous n'avons pas à analyser ici, comprend six chapitres, savoir : 1^o l'Exposition; 2^o les connaissances indispensables à l'architecte; 3^o l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers; 4^o l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles; 5^o Académies de Gand, Louvain, Malines, Liège, etc.; 6^o Conclusion.

Le premier chapitre ne s'occupe qu'incidemment de l'Exposition et nous n'y relevons que deux idées mises en avant par l'auteur : M. Edmond Louis aurait voulu d'abord pouvoir admirer autre chose que de simples représentations graphiques : outre des plans de cette espèce, plans plus ou moins attrayants, nous aurions beaucoup aimé analyser quelques belles et grandes perspectives, quelques maquettes des principaux monuments exécutés, quelques modèles de constructions, types nouveaux de charpente, de toitures, de coupe de pierres, etc. »

Plus loin, l'auteur préconise l'institution pour les expositions analogues de conférences sur l'ensemble des objets exposés. « Le public, qui ne demande qu'à s'instruire, dit-il, les amateurs sérieux, autant que les architectes eux-mêmes, n'auraient certainement pas manqué de se rendre en foule (2) à ces réunions scientifiques où, sous forme de conversations intimes, d'entretiens attrayants, les points les plus importants des grands principes de l'art de l'architecture auraient été discutés et débattus. Ces conférences n'auraient naturelle-

(1) Pas si jeune que cela, nous comptons déjà XII printemps, cher Monsieur!

(2) En foule... qu'il nous soit permis d'en douter, demandez plutôt aux organisateurs de l'Exposition des arts industriels, où M. de Teye a donné quelques conférences.

ment eu lieu qu'à des jours et heures déterminés; mais, dans tous les cas, les services qu'elles n'auraient pas manqué de rendre à la cause de la vulgarisation nécessaire de toutes les branches de l'art architectural, auraient payé au centuple les peines et les tracas de leur organisation. » Il sera bon, Messieurs, que la Société Centrale, si elle se décide à organiser de nouvelles expositions d'architecture, tienne compte des vœux émis par M. Edmond Louis, et examine le bien que pourrait produire la réalisation de ses idées.

Il ne nous reste plus, pour terminer cette revue rapide de la presse, qu'à signaler les articles publiés dans *l'Echo du Parlement*.

Le premier est signé Th. F., initiales transparentes qui cachent à peine un architecte bien connu. L'attention de M. Th. F. s'est surtout portée vers la partie rétrospective de l'Exposition et plus particulièrement sur les œuvres des architectes de la Renaissance et du commencement de ce siècle; nous y trouvons une touchante et intéressante biographie d'un architecte de talent, compagnon des Duban et des Labrouste et dont l'exposition d'architecture a mis en lumière les brillantes qualités; nous voulons parler de Decraene, l'auteur des superbes relevés de monuments de l'Italie. Nous avions espéré pouvoir lire l'analyse des envois de la partie contemporaine de l'exposition par M. Th. F.; nous regrettons beaucoup d'avoir été déçu dans notre attente.

l'Echo du Parlement a également fait paraître une série d'études d'un intérêt tout exceptionnel et dues à la plume si autorisée du savant archiviste de la ville de Bruxelles, M. Alphonse Wauters. Nous y lisons les biographies si intéressantes des grands architectes qui ont illustré notre pays au xv^e siècle et qui ont propagé au loin, en France, en Espagne, en Allemagne, en Savoie, la renommée de nos grands constructeurs. L'auteur fait revivre et sauve à tout jamais de l'oubli l'immortel auteur de la flèche Saint-Michel, Jean Van Ruysbroeck, ainsi que ses deux fils. Plus loin M. Wauters fait défiler devant nous toute cette pléiade d'artistes : Jacques Lauren, dit Van Thienen, Mathieu Colyns, Gilles Pauwels, Lambrechts, Gilles Vanden Bossche dit Joes, Henri de Mol dit Cosman, Guillaume de Voget, son fils Herman, Gallien d'Oyenbrugge, Henri Van Everghem, Sulpice Van Vorst, Mathieu de Layens, auteur de nombreux monuments parmi lesquels il faut citer l'hôtel de ville de Louvain, Jean Van den Eycken et Jean Guas ou Was, fixés tous deux à Tolède, Louis Van Bodeghem, Henri Van Pede, toute la famille des Kelderman : Jean, André, Antoine le père, Antoine le fils, Mathieu le père, Mathieu le fils, Laurent et Rombaut, enfin Alard du Hamel et Paul De Byckel.

La Renaissance vient ensuite et nous rappelle Pierre Coecke, Vredeman de Vries, Othon Van Veen, Lancelot, Blondel, Pierre Vanden Schilden, Corneille Floris, François Boiset, etc.

Que M. Wauters nous permette de le féliciter et de le remercier d'avoir bien voulu mettre ses profondes connaissances et ses nombreuses recherches au service de l'architecture et d'avoir mis en lumière une foule de noms intimement liés à l'histoire architecturale de notre pays.

Vous le voyez, Messieurs, la presse n'a pas été indifférente à notre œuvre, et nous croyons pouvoir ajouter qu'il en a été de même de tous ceux qui, en Belgique, s'intéressent aux progrès de l'architecture. Nos confrères vinrent souvent visiter les galeries du palais des Beaux-Arts et voulurent bien, à de rares exceptions près, nous féliciter du résultat de notre tentative. L'honorable ministre de l'intérieur n'a-t-il pas d'ailleurs montré l'exemple de cette sympathie en se faisant, le jour de l'ouverture et pendant près de trois heures, rendre compte des travaux exposés, en se faisant présenter la plupart des exposants, en assurant enfin la commission qu'il suivait avec intérêt les travaux de la Société Centrale d'Architecture?

Plus tard, M. Buls, bourgmestre de Bruxelles, dont vous connaissez tous la compétence pour tout ce qui touche aux choses de l'art, vint également examiner avec une attention soutenue, appuyée d'observations très judicieuses, les 1,300 à 1,400 dessins exposés au palais des Beaux-Arts. Nous eûmes également le plaisir de recevoir une nombreuse députation de la Société des Architectes anversoises. C'est avec un véritable bonheur que nous avons salué l'arrivée de nos confrères; nous y avons vu l'indice d'un rapprochement fraternel entre tous les membres d'une même famille, rapprochement désirable à tous les points de vue, et qui ne peut que faciliter la résolution de nombreuses questions intéressant le monde architectural.

Enfin, Messieurs, nous avions espéré pouvoir faire les honneurs de l'Exposition à Sa Majesté. Vous connaissez le vif intérêt que le Roi porte à tout ce qui se rapporte à l'architecture; aussi, à la demande que nous lui en avons faite, Sa Majesté avait-elle bien voulu nous faire promettre sa visite.

Malheureusement un contre-temps nous attendait : l'inauguration du nouveau Palais de Justice de Bruxelles allait avoir lieu; le banquet que le barreau avait organisé à cette occasion devait se donner dans la grande salle du rez-de-chaussée du palais des Beaux-Arts; nous avions espéré pouvoir rester installés jusque fin octobre, ce qui nous eût permis de combler en partie les pertes que nous avaient fait essuyer le voisinage de l'exposition de photographie et la déféction de notre entrée; nous espérions d'autant plus pouvoir jouir encore pendant quelques semaines de l'hospitalité du palais que nous ne gênions en rien la fête du barreau qui avait lieu au rez-de-chaussée; il n'en fut pas ainsi et nous dûmes quitter précipitamment les locaux qui nous avaient été accordés.

Nos regrets furent d'autant plus vifs lorsque nous apprîmes par la voie des journaux que Sa Majesté, à l'exposition d'Amsterdam, s'adressant à notre président, lui fit part du regret qu'Elle avait éprouvé de n'avoir pu visiter l'Exposition dont Elle n'avait pas cru la fermeture si prochaine.

Il nous tarde, Messieurs, de clore ce long rapport et de conclure.

Deux faits ressortent de ce que nous venons de vous exposer. Au point de vue moral et artistique : le succès incontestable de l'Exposition, succès qui eût été plus grand encore si nous n'avions pas eu contre nous l'indifférence des uns et le mauvais vouloir des autres; au point de vue financier : un insuccès relatif, insuccès qui eût pu être atténué si l'Exposition avait pu être organisée à une autre époque.

En présence de ces faits, la Société centrale doit-elle abandonner ses beaux projets, ou bien faut-il répondre favorablement aux désirs exprimés par bon nombre de nos confrères, par la presse presque tout entière et organiser d'une manière définitive les expositions périodiques d'architecture?

Votre réponse ne saurait être douteuse, Messieurs; votre passé nous est un sûr-garant que vous ne vous laisserez point décourager par un échec matériel. Vous aurez à cœur de parfaire votre œuvre et vous ne ménagerez ni vos peines ni vos ressources pour donner libre carrière à vos généreuses aspirations.

Certes, la réalisation d'une entreprise de cette importance n'est pas chose aisée et bien des questions restent debout. L'exposition sera-t-elle annuelle, bisannuelle ou triennale? Après l'avoir faite intime, puis nationale, ne conviendrait-il pas d'étendre son action et d'appeler nos confrères étrangers? Sera-t-elle simplement contemporaine, ou faut-il, après avoir épuisé nos musées et nos collections particulières, aller chercher à l'étranger les nombreux modèles de nos maîtres anciens? Quelle époque faudra-t-il assigner aux expositions futures et quelle en sera la durée? Convient-il de limiter l'exposition aux dessins et y aurait-il lieu d'instituer des conférences comme le préconise M. Edmond Louis? L'exposition sera-t-elle précédée d'un concours d'architecture et quelle en sera l'importance? Quelle devrait être enfin la part d'intervention du gouvernement et de la ville de Bruxelles dans les frais d'organisation de ces fêtes artistiques? Questions auxquelles il s'agira de répondre, points qu'il faudra étudier dans un délai rapproché, afin que, prévenus, nos confrères puissent à loisir préparer des œuvres pour les expositions prochaines. Depuis onze années la Société Centrale d'Architecture a donné trop de preuves de vitalité, elle a surmonté trop d'obstacles pour que nous ne soyons assurés qu'elle ne prête son énergie appui à cette nouvelle tentative et n'enregistre un nouveau succès. Nous connaissons trop l'ardeur et les sentiments qui vous animent pour ne pas être convaincus que vous ne résolviez bientôt à la satisfaction de tous cette importante question. Vous n'oublierez pas que noblesse oblige, que le progrès est incessant et que si bonne que soit une œuvre elle est toujours perfectible.

Et c'est avec bonheur que nous saluerons dans deux ans, dans trois ans, la première exposition périodique d'architecture au seuil de laquelle nous verrons resplendir la devise de tout architecte vraiment épris de son art :

Toujours mieux.

Le Rapporteur,
CH. NEUTE.

L'École de Saint-Luc à Gand

Si l'on devait chercher une preuve de la puissance qu'exerce parfois une individualité sur le milieu qui l'entoure, on pourrait la trouver dans la création de l'école gothique gantoise, dont nous allons chercher à montrer l'influence présente et à venir.

Il y a quelque trente ans, les objets et monuments affectés au culte catholique étaient d'une banalité et d'un goût révoltants. Les premiers étaient des pastiches lourds et mous du

style baroque, et les seconds de malheureux essais parcourant toute la gamme des styles d'architecture. Cet état de choses provenait, pour les uns, de la rupture des traditions d'atelier, pour les autres, d'un enseignement qui, serré pendant de longues années dans les formules classiques, se relâchait insensiblement et perdait toute foi, tout caractère.

Un réveil du goût devait inévitablement se produire dans le monde clérical.

L'art gothique trouvait en ce moment de fervents adeptes dans tous les pays. En Angleterre, il était étudié avec beaucoup de méthode; en France, on procédait plutôt par sentiment. Ce fut à la première de ces sources qu'alla puiser M. Béhune, le promoteur, l'âme en quelque sorte du mouvement auquel on doit la fondation de l'établissement dont nous nous occupons. Après de sérieuses études faites en Angleterre, cet archéologue revint tenter chez nous une renaissance gothique, qui ne devait pas seulement se borner à toutes les formes architecturales proprement dites, mais s'étendre à toute matière ouvrée.

Les objets du culte, causes premières du mouvement chez les catholiques, furent naturellement les premières à subir cette métamorphose.

Le mot d'ordre fut donné dans toutes les cures, dans tous les couvents, et l'on se rendit compte, par des expositions privées, de ce qui subsistait encore en Belgique en fait d'objets meubles datant du moyen âge. Les constructions de cette époque furent relevées à leur tour, sans dédain fâcheux pour tel ou tel élément de peu d'importance.

Puis on tâcha de déduire de ces éléments visibles et palpables un enseignement non pas simplement graphique, mais pratique : *Une véritable rénovation des métiers*. Enfin, le mouvement dépassa de bien loin ce que nous entendons pour le moment par l'école professionnelle (capital rendant un pour mille).

L'élan fut utilisé presque sans pertes, et l'on vit bientôt surgir, à côté des jeunes architectes, des brigades d'excellents maçons gothiques, des forgerons gothiques, des menuisiers gothiques....., etc., recrutés au village comme en ville.

Toute action faite dans un but artistique est respectable; mais elle impose à tous l'admiration, quand elle entraîne un grand nombre d'individus. Aussi, quel que soit le sentiment d'opposition que pourrait provoquer en nous le but politique caché sous cette renaissance gothique, celle-ci mérite nos applaudissements, parce que le chemin suivi a été rationnel, et que l'art laïque et progressiste en profitera, malgré le vœu et contre les prévisions de ceux qui dirigent ce mouvement.

Je dis contre leurs prévisions : en effet, celles-ci n'allaient à rien moins qu'à une restauration complète du milieu dans lequel se mouvait la société du moyen âge, et grâce à ce milieu rétabli, à la résurrection des idées religieuses de ce temps.

Il faut un isolement d'esprit bien grand, un engouement bien fort, pour pouvoir en arriver à prétendre biffer l'art antique, sous prétexte qu'il est payen. Non seulement on ne peut en faire abstraction, mais nous le croyons appelé à former la base de l'art en tous temps, et cela en dehors de toute idée de secte ou de religion. L'art a trouvé en Grèce un moment et un milieu si favorables, qu'il y est arrivé, sinon à son apogée, au moins à l'expression la plus haute qui lui sera dorénavant permis d'atteindre. Il a visé à rétablir l'homme dans sa beauté primitive; à retrouver, tel qu'il doit être sorti de la main du créateur, l'être organisé que celui-ci a placé en tête de la création... et maintes œuvres nous montrent ce but atteint. L'art au moyen âge, quelque soit sa valeur, n'en est arrivé qu'au caractère individuel, et non pas à cette beauté générale. Le rouage social était déjà devenu trop compliqué pour l'art, tel que le comprenaient les Grecs, et l'on peut présager, pour la même raison, que dans l'avenir nous n'y reviendrons jamais.

Il existe donc un art qui a pu, grâce au milieu dans lequel il est éclos, s'élever à une hauteur que nous ne pourrions plus espérer d'atteindre; dès lors celui-ci nous semble tout naturellement désigné à servir de borne aux générations futures.

L'illusion contraire aurait pu se produire en un certain moment, alors que l'art grec n'était pas suffisamment connu, qu'on n'avait comme art initiateur que l'art romain, décadence du premier, et qu'on n'opposait dès lors que le caractère du moyen âge au caractère romain. Mais depuis que les études de ces dernières années nous ont fait comprendre enfin que l'art grec est la plus haute expression, non d'un peuple, mais d'un état social comprenant de longs siècles d'existence (de toute la civilisation antique, si simple, si concrète), il ne s'agit plus de comparer un caractère à un autre caractère, mais bien de comparer la quintessence d'un âge de l'humanité aux premiers produits d'un ordre social nouveau.

Arrivons-nous maintenant, après ces quelques considérations, à constater le produit de l'enseignement Saint-Luc, enseignement exclusivement basé sur les traditions ogivales, nous pourrions résumer celui-ci, de la façon suivante : en architecture, les résultats ont été assez remarquables; en peinture et en sculpture, très minimes.

En architecture, l'œuvre était relativement facile. Les dernières œuvres de la période classique se basant sur les arts romains étaient devenues d'une nudité incroyable. On y observait encore quelques formules de belles proportions et on ignorait, négligeait ou cachait la plupart du temps la construction. Les neo-gothiques affirmèrent franchement celle-ci, s'affranchirent des règles de proportion et produisirent des œuvres

marquantes, plaisant par leur nouveauté et recommandables par la sincérité apportée dans leurs détails. Ces qualités suffiront-elles longtemps pour leur maintenir la faveur d'un certain public?... Il est permis d'en douter; car, si les formes classiques romaines en étaient venues à nous obséder, il est probable que les formes classiques ogivales en viendront à également et en moins de temps peut-être que les premières. En tous cas, avouons que si l'avenir peut échapper aux partisans de l'architecture et du mobilier gothiques, le présent au moins leur appartient en partie.

Mais si nous arrivons maintenant à la peinture et à la sculpture, et si nous voyons ce que cette école du caractère produit, nous nous convainquons que la demi-réussite constatée en architecture est insuffisante à maintenir l'école au niveau qu'elle avait atteint.

Le nu est l'ennemi; les draperies ne servent qu'à le cacher. Le visage seul est admis, pourvu qu'on y trouve une expression de pureté, de béatitude, de foi chrétienne! Et pour en arriver à cette expression si désirée, on change un œil, on le déplace un peu à gauche, un peu à droite... bref on tâtonne sans guide, sans base. On ne donne à cette pauvre dépouille humaine que la part qu'elle mérite dans la conception d'un vrai chrétien.

Cela est-il sérieux, et pouvons-nous admettre que les organisateurs de cet enseignement puissent de cette manière écraser l'esprit antique qui, lui, admirait religieusement cette enveloppe humaine, cette expression la plus élevée de la forme, de cette forme divine qui, ainsi que la couleur, peut parler de Dieu au plus ignorant comme au plus instruit? Il nous semble impossible de pouvoir l'admettre, et l'école de Saint-Luc, avec les doctrines qui sont indiquées précédemment, ne pourra guère progresser dans la voie où elle s'était si heureusement engagée. Un avenir bien prochain peut-être nous montrera déjà certains symptômes de décadence, auxquels on ne se trompe guère.

Quoi qu'il en soit, l'enseignement laïque pourrait, me semble-t-il, pour le moment, prendre exemple sur la manière d'après laquelle les organisateurs du style neo-gothique ont établi leur enseignement. L'association immédiate de l'ouvrier à leurs travaux est une conception éminemment démocratique, que l'on ferait bien de ne pas oublier.

Assez de beaux programmes, assez d'artistes; la main à la pâte et commençons par en bas. Voilà la déduction que nous devrions tirer de l'exemple donné par cette école de Saint-Luc, afin de faire servir cette expérience contre les prévisions de leurs auteurs, au progrès de l'art, non pas gothique, non pas même grec, mais de l'art contemporain s'appuyant sur les exemples divers du passé; de l'art dont l'avènement doit être un objet de préoccupation pour tous les hommes de l'avenir.

J. D.

Société Centrale d'Architecture de Belgique

Dans sa dernière assemblée générale, la Société a admis en qualité de membres correspondants : MM. Licot, architecte, directeur de l'Académie de Nivelles, et Bucknall, architecte, à Swansea (Angleterre).

Elle a fait, le 20 avril, une excursion au château de M. Charles Albert, à Boitsfort; nous en parlerons dans la prochaine livraison.

La Société vient d'adresser à l'administration communale de Bruxelles et au gouvernement une requête, demandant qu'à l'avenir les plans des monuments que l'Etat et la ville feront construire, notamment le musée communal, le palais des archives, l'école industrielle, etc., soient mis au concours public et ne soient plus confiés à quelques privilégiés.

A la bonne heure, la Société d'Architecture est entrée dans la vraie voie qu'elle doit suivre; c'est elle qu'il appartient de réclamer une juste répartition des travaux publics. Il est inique, en ce temps de crise générale, alors que la plupart de nos confrères, et des meilleurs, sont sans travail, de voir confier toujours aux mêmes architectes, dont le talent est contestable et justement contesté (1), mais qui ont eu l'adresse d'arriver à être bien en cour, toutes ou presque toutes les constructions nationales, provinciales et communales. Il est temps que cela finisse. Un peu plus de justice distributive, s'il vous plaît, MM. nos gouvernants et Part à tous!

A PROPOS DU COURS D'ARCHÉOLOGIE À L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS DE BRUXELLES

L'enseignement donné dans une académie devrait, à notre sens, avoir pour mission d'inculquer dans l'esprit de nos jeunes artistes les principes fondamentaux de l'art architectural, et c'est à ce point de vue que le cours d'archéologie, tel qu'il est donné à l'Académie de Bruxelles, nous semble entaché d'un défaut capital : celui de laisser absolument dans l'ombre l'idée première de cette science, pour ne s'occuper que de ses détails.

Si l'on voulait examiner moins sommairement qu'on ne le fait aujourd'hui les résultats d'études de deux et même de trois années, on pourrait se convaincre qu'un élève peut sortir de cette école en remportant les plus hautes récompenses et

(1) Nous devons cependant faire exception pour quelques-uns d'un talent bien reconnu.

ignorer absolument les rapports intimes qui lient les transformations successives des formes architectoniques à l'ethnographie et à l'histoire, c'est-à-dire l'essence même de l'archéologie.

L'architecture est la traduction fidèle des mœurs, des institutions politiques et religieuses des peuples; elle obéit dans ses modifications aux nécessités créées par les progrès de la civilisation; si bien que l'apparition d'une forme nouvelle n'est qu'un effet dont le principe, la cause première, est une modification dans les idées ou les usages d'une certaine agglomération d'individus.

L'étude raisonnée des monuments que nous a légués le passé fait éclater cette vérité d'une manière si évidente qu'il nous paraît inutile de la développer et de la justifier plus longuement.

Mais si la contradiction n'existe pas sur ce point, comment donc le maître chargé d'analyser les œuvres architecturales caractéristiques des grandes époques de l'art, ne se pénétré-t-il pas de cette vérité qu'il ne peut accomplir utilement sa mission qu'à la condition de subordonner l'étude de la forme à celle du milieu où elle a pris naissance? Comment ne comprend-il pas qu'un enseignement qui ne vise pas à faire saisir cette connexité, est un enseignement qui, non seulement ne remplit pas son but, mais est de nature à égarer ceux qui le suivent? Pour nous, sans ce complément indispensable, l'étude de l'archéologie qui, à notre sens, devrait être la base de l'éducation artistique de l'architecte, devient un élément nuisible et dangereux.

Le savoir n'est utile que pour autant qu'il serve à perfectionner les facultés intellectuelles appelées à concevoir et à traduire la pensée; il est dangereux dès qu'il ne remplit pas cette fonction, car loin d'éclairer l'esprit et de nous permettre de faire usage des connaissances acquises selon la logique et la vérité, il l'obscurcit par les fumées de l'amour-propre et de la vanité.

L'architecture doit être raisonnée; l'architecte doit pouvoir répondre aux points d'interrogation que lui pose la critique. Comment pourra-t-il arriver à ce résultat de première nécessité s'il n'a garni sa mémoire que de caractères, d'expressions dont il ne connaît que les formes extérieures sans être à même d'en indiquer la source et la raison? Il serait dans le cas d'un homme qui, voulant connaître à fond la langue française, tenterait d'apprendre mot à mot le dictionnaire de l'Académie.

A voir le peu d'attention que l'on prête à l'enseignement de l'archéologie, il semble que l'étude de cette science n'ait d'autre but que d'orner la mémoire de l'architecte, et de lui donner un certain fonds d'érudition; alors que pour nous elle est un élément indispensable au progrès, ou plutôt qu'elle doit opposer une digue à l'envahissement d'un art dont la note dominante est l'éclectisme le plus absolu, art sans vie propre, créé d'un amoncellement de formules, parfois échafaudées avec habileté, le plus souvent rassemblées au hasard par des mains qui ont eu pourtant la fortune de cueillir les palmes académiques.

« L'imprimerie tuera l'architecture, » a dit un grand poète; et rien n'est plus vrai, non seulement au point de vue de la concurrence que le livre de papier a fait au livre de pierre dans la traduction des idées et des aspirations modernes, mais encore et surtout au point de vue de l'énorme quantité de reproductions en tous genres qu'elle met entre des mains inexpérimentées. Ce manque de logique qui préside à l'enseignement d'une science qui est le fondement le plus solide de l'art monumental, empêche nos jeunes architectes d'appliquer d'une façon saine et raisonnée les éléments multiples que la presse met à leur disposition.

Ils prennent le médiocre pour le beau et n'ont aucun guide sûr pour rechercher les formes qui conviennent à un milieu déterminé ou à la destination spéciale d'un édifice. Ils ne songent pas que l'architecte qui emprunte au Parthénon ou au temple de Jupiter les éléments d'une construction de peu d'importance fait un choix aussi absurde que l'écrivain qui, dans un fait divers, emploie les périodes majestueuses de Racine ou de Bossuet.

Si nous recherchons la cause de la supériorité de l'art ancien sur l'art moderne, nous croyons la trouver précisément dans ce fait, que nos devanciers, dépourvus qu'ils étaient des formules et des néologismes qui sont sans doute la gloire de l'architecture contemporaine, ne se préoccupaient que de l'expression d'une seule idée et d'un seul genre d'architecture : l'idée résidait dans l'utilité et la convenance, le genre dans l'emploi rationnel des matériaux.

De cette tension d'esprit vers un même but naissaient, par la force même des choses, des conceptions homogènes, c'est-à-dire composées d'éléments puisés à une même source et non pas empruntés à tous les âges et à tous les genres.

Le moment n'a jamais été plus propice pour rechercher le moyen de réagir contre cet envahissement d'un art fantaisiste, sans principes et sans but.

Si un éclectisme capricieux est la caractéristique de l'esprit de la société moderne, ne laissons pas entraîner notre art par ce courant immoral; gardons et mettons en pratique les principes rigides de nos aînés; imitons l'exemple de l'homme de science qui, loin de copier servilement les idées de ses prédécesseurs, ne s'appuie sur leurs œuvres que pour donner naissance à des créations originales conformes aux besoins et aux nécessités toujours nouvelles créées par le progrès.

Pour arriver à ce desideratum étudions l'archéologie, mais étudions-la avec esprit de suite; que l'ensemble de l'enseignement ait un but : celui de rendre l'architecte l'apôtre de la

logique et du raisonnement par l'étude des relations existant entre les formes et les milieux; laissons de côté les formes abstraites qui ne parlent pas à la pensée pour nous consacrer davantage à la recherche de la philosophie de l'art, pour creuser l'idée qui s'est traduite dans chacune de ses transformations. Ainsi l'écllosion d'une expression nouvelle ne sera plus l'effet du hasard ou le résultat d'une imitation servile et irraisonnée, mais le fruit d'une recherche intelligente de l'harmonie et d'une conception juste des nécessités.

C'est cette harmonie entre les formes et les civilisations qui éclate dans toutes les œuvres anciennes, depuis les temples de l'Hellade jusqu'aux caprices délicats de la Renaissance; c'est cette harmonie vraiment admirable qui doit être le but principal des études dans un cours d'archéologie.

Nous ne nous berçons pas de l'espoir que ces quelques lignes auront le moindre effet sur le système d'enseignement qui prévaut à l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles; mais nous croyons avoir soulevé une question intéressante dont l'étude pourrait, à la longue, avoir une utile influence sur ceux qui sont appelés à montrer la route aux jeunes disciples de Vitruve et de Van Ruysbroeck. ALPHA.

ŒUVRES PUBLIÉES

Planche 25. — L'Hôtel des ventes, boulevard Anspach, par ALP. DUMONT. — Cet établissement, qui mesure 1,450 mètres carrés, comprend une grande cour centrale vitrée où peuvent entrer les voitures et les camions amenant les marchandises destinées à la vente. Tout autour de cette cour, au rez-de-chaussée se trouvent les différentes salles de vente, les caisses, bureaux, etc. Deux escaliers principaux conduisent du vestibule d'entrée au premier étage, où une galerie, formant balcon de deux mètres de largeur et faisant tout le tour de la cour, donne accès aux diverses salles de cet étage. Cette construction a été établie la première, dans l'enclos de terrains situés entre le boulevard Anspach et les rues Jules Van Praet et du Borgval, ce qui a permis d'adopter une disposition n'exigeant en grande partie que des terrains de fond; les terrains du boulevard étant les plus chers, il n'a été pris de ce côté que 9 mètres de façade pour y établir l'entrée principale que nous avons publiée. Il existe des caves sous tout l'établissement, même sous la grande cour, soit environ 1,300 mètres carrés de caves destinées à des dépôts de marchandises; deux élévateurs mécaniques montent les marchandises des caves à l'étage supérieur. Toute la construction, fort simple, est établie sur un radier général en béton; elle a été entreprise pour 28,000 francs et a été édiflée en huit mois, chose remarquable à Bruxelles où l'on était peu habitué à pareille promptitude. La façade sur le boulevard est construite en pierre bleue, en gobertango et en savonnrière; la porte d'entrée est celle qui était placée à la dernière exposition internationale de Paris, à l'entrée du compartiment belge; elle a été dessinée et composée par l'architecte Ménesier; les panneaux sont des reproductions galvanoplastiques d'Audenarde exécutées dans les ateliers de Haeren. Cette porte étant à vendre, l'architecte Dumont l'a fait acheter par la Société anonyme qui a fait construire l'hôtel des ventes, et l'a très heureusement utilisée dans un ensemble bien proportionné, bien étudié et qui, sans être un de ces monuments qui attirent forcément l'attention, n'en est pas moins, dans ses proportions modestes et ses formes sans prétention, une des meilleures œuvres de notre confrère Alp. Dumont.

ARCHÉOLOGIE

FRANCE. — Le Mont Saint-Michel. — Décidément nous avions raison dans notre avant-dernière livraison, en disant que la routine, la vieille routine triompherait des efforts des artistes et des archéologues dans la question de la digue du Mont Saint-Michel.

C'est M. Antonin Proust qui, dans la séance du 15 janvier dernier, a plaidé la cause du vieux monument contre les empiètements des ingénieurs. Il faut, a dit l'orateur, couper la digue, l'abominable digue, qui relie Moidrey au Mont Saint-Michel. M. Proust constate que d'après, les inspecteurs des beaux-arts, les dégradations devraient être attribuées à la construction de la chaussée nouvelle, tandis que selon les ingénieurs des ponts et chaussées, c'est l'hiver de 1880-1881 qui aurait ébranlé les remparts. Il termine en disant qu'en présence du peu d'utilité de la digue et du grand intérêt que présente le Mont Saint-Michel la Chambre n'hésitera pas à supprimer ce malencontreux ouvrage.

M. le ministre Raynal expose par contre les avantages du travail dont on demande la suppression: protéger la navigation, empêcher les empiètements successifs de la mer sur les terrains du littoral, établir dans l'intérêt des habitants une communication facile entre le Mont Saint-Michel et le continent.

De plus, l'établissement de la digue a permis à un plus grand nombre d'étrangers de visiter ce beau monument. C'est ainsi qu'en 1880 il y eut 6,060 visiteurs, 8,000 en 1881 et 12,000 en 1882.

Après une réplique de M. Proust, la discussion a été close, et l'ordre du jour pur et simple, demandé par le ministre, a été adopté.

Espérons que les craintes exprimées par les défenseurs du Mont Saint-Michel sont chimériques et que l'on pourra long-

temps encore jouir de la vue de ce monument unique au monde (1).

Abbaye d'Orval. — On vient de mettre en vente le domaine d'Orval près Florenville (Luxembourg), contenant, outre des prés, des bois, des fermes, etc., les belles et grandes ruines de l'abbaye. Celles-ci présentent moins d'intérêt et sont moins importantes d'aspect que les ruines bien connues de Villers. Par contre Orval était beaucoup plus riche, plus vaste: c'était une ville. Le monastère seul formait un enclos de 21 hectares; l'abbaye possédait 300 villages, hameaux, censes ou fermes et, le revenu annuel, selon l'inventaire dressé sous Marie-Thérèse, s'élevait à plus de douze cent mille francs.

Cette superbe abbaye dont la fondation remonte au x^e siècle, fut détruite en 1793 par la brigade du général Loison, qui pendant 10 jours (du 13 au 23 juin), pilla, dévasta, incendia toutes ces constructions plus prétentieuses, plus luxueuses d'ailleurs que vraiment belles. Il en reste cependant un fragment vraiment remarquable; c'est un portail de l'église primitive du xii^e siècle en style mi-roman mi-gothique, publiée en partie dans l'ouvrage: *Recueil des restes de notre art national*.

Puisse le nouveau propriétaire d'Orval ne point seconder l'œuvre du temps, et permettre aux archéologues de visiter ces ruines dignes d'attention et d'étude.

Rappelons que c'est à quelques kilomètres de là, à Avioth (France), que se trouve une remarquable église des xiii^e et xiv^e siècles ainsi qu'une superbe chapelle des morts dont parle Viollet le Duc dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. II, page 448.

JURISPRUDENCE

Mitoyenneté ou clôture forcée. — Mur de clôture construit par un seul des voisins à ses dépens. — Propriété contiguë séparée par une allée.

Dans les lieux où la clôture est forcée, le voisin, qui a fait construire, à ses dépens, un mur de clôture, peut forcer l'autre propriétaire à rembourser la moitié des dépenses utiles.

La clôture forcée de l'art. 663 s'applique à toutes propriétés contiguës en nature de bâtiments, cours et jardins, alors même qu'elles sont séparées par une allée appartenant exclusivement à un des propriétaires.

Legros-Demanet contre veuve Douchamps.

« Dans le droit y a-t-il lieu d'ordonner une expertise? »

« Attendu que l'article 663 du code civil n'est qu'une application du principe de la clôture de la mitoyenneté forcée dans les villes d'une population un peu nombreuse, principe reconnu par le rapport d'Albisson fait au Tribunal et adopté par le Conseil d'Etat lors de la discussion dudit article; »

« Attendu que, si les termes de cette disposition s'adaptent plus spécialement au cas où la clôture n'est pas encore élevée, c'est uniquement parce que la loi traite du cas de *de eo quod plerumque fit*; »

« Qu'il ne résulte pas de là que le principe de clôture ou de mitoyenneté forcée ne puisse recevoir son application avec tous ses effets dans l'hypothèse plus rare où la clôture aurait été déjà élevée par l'un des deux propriétaires voisins; »

« Que ce principe ayant été admis dans l'intérêt réciproque des deux voisins pour obvier aux inconvénients qu'entraîne souvent l'agglomération de la population sur un même point, et spécialement aux contestations trop fréquentes entre voisins, il en résulte que celui des deux voisins, qui a construit de ses deniers le mur de clôture dans les conditions prescrites par l'article 663, a fait chose utile pour l'autre voisin et a le droit de se faire rembourser la moitié des impenses utiles ou nécessaires faites pour ce dernier et à sa décharge, conformément aux principes généraux des articles 1372 et suivants du code civil; »

« Attendu que l'admission d'un système contraire serait une prime accordée à la malice et à la méchanceté; que, sans aucun avantage ou intérêt pour soi-même, elle conférerait la faculté de forcer son voisin à commencer par démolir inutilement le mur de clôture qu'il a construit pour pouvoir exercer ensuite son droit dans toute sa latitude, contrairement à la règle du droit de voisinage *« in perniciem rei, malitius hominum non est indulgendum »*; »

« Attendu, d'autre part, que la défenderesse soutient qu'en tous cas l'article 663 est restrictif en ce sens qu'il ne s'applique qu'aux maisons, cours et jardins, et nullement aux terrains en nature de chemins proprement dits; »

« Que, si cette thèse a été consacrée par jugement de ce tribunal, du 15 mai 1882, elle ne peut recevoir d'application dans l'espèce; »

« Qu'il résulte de l'examen des lieux et des explications données par les parties, que le fonds de la défenderesse contigu au mur litigieux ne représente nullement l'assiette d'un chemin public ou commun ou servant exclusivement d'accès à la voie publique; qu'il consiste, pour une certaine partie seulement, en une allée plantée de pruniers, conduisant de la cour de la défenderesse à un terrain assez vaste appartenant à la même, constituant le fond de sa propriété et sans issue de ce côté à la voie publique; »

« Que cette allée est donc de simple appropriation intérieure à l'usage exclusif de la défenderesse; et que si elle forme une bande de terrain assez étroite entre deux murs, elle est néanmoins encore susceptible de culture de gazon ou autrement; qu'en tous cas, elle fait essentiellement partie de l'ensemble des bâtiments, cours et jardins appartenant à la défenderesse; »

« Par ces motifs, le tribunal, sans avoir égard aux diverses exceptions de la défenderesse, dit pour droit l'action des demandeurs recevable; »

« Et avant de statuer définitivement au fond, nomme pour experts MM. . . . avec mission: 1^o de vérifier l'état du mur

(1) Qu'il attende au moins s'il doit absolument s'écrouler, jusqu'à après notre visite, dans un mois.

litigieux dans toute son étendue, de dire si ce mur est construit dans les conditions de solidité voulue et selon les règles de l'art, s'il a les dimensions prescrites par l'article 663 du code civil; 2^o de fixer la valeur totale du mur, fondations comprises; »

« Dépens réservés. »
(Tribunal civil de Namur, 1^{re} chambre, 13 février 1884.)

La Propriété Artistique

Les architectes français sont plus avancés que nous au sujet de la solution de l'importante question de la propriété artistique; tandis qu'en Belgique les architectes n'ont pour eux qu'un jugement du tribunal de commerce de Liège, en France, une loi votée par la Chambre est en ce moment étudiée par une commission du Sénat dont le rapporteur est M. Bardoux. Voici le texte de la loi qui ne semble pas devoir être considérablement modifiée par le Sénat:

CHAPITRE I^{er}. — Dispositions générales.

Art. 1^{er}. La propriété artistique, indépendamment du droit sur l'objet matériel, consiste dans le droit exclusif de reproduction, d'exécution ou de représentation.

Art. 2. Nul ne peut reproduire, exécuter ou représenter l'œuvre d'un artiste, sans son consentement, quel que soit le mode de reproduction, d'exécution ou de représentation.

Art. 3. La durée du droit de propriété artistique est fixée à cinquante ans, à partir du jour du décès de l'artiste. Ce droit appartient aux héritiers, légataires et autres ayants droit.

CHAPITRE II. — Peinture, sculpture, gravure, architecture.

Art. 4. A moins de stipulation contraire, l'aliénation d'une œuvre appartenant aux arts du dessin n'entraîne pas par elle-même aliénation du droit de reproduction. Toutefois le droit de reproduction est aliéné avec l'œuvre d'art, lorsqu'il s'agit du portrait, de la statue, du buste de l'acquéreur ou d'un membre de sa famille.

Art. 5. Le droit de copie et de reproduction matérielle du plan et des détails artistiques d'une œuvre architecturale demeure réservé à l'architecte, sauf stipulation contraire.

Art. 6. L'auteur d'une œuvre d'art ou ses ayants droit ne peuvent, pour exercer leurs droits de reproduction, troubler dans sa possession le propriétaire de cette œuvre.

Art. 7. La disposition prévue par l'article 4 s'applique même aux commandes ou acquisitions faites par l'Etat ou les communes.

Le Congrès annuel des architectes français avait, dans sa séance du 13 juin 1884, voté la résolution suivante:

« Le Congrès des Architectes français, après avoir pris connaissance du projet de loi sur la propriété artistique et du rapport de la commission de la Chambre; »

« En ce qui regarde les parties qui, dans ledit projet de loi et le dit rapport, concernent spécialement l'art architectural et les œuvres des architectes; »

« Emet le vœu que les Chambres françaises puissent bientôt consacrer par un vote les droits des architectes, tels qu'ils sont définis dans ces deux documents. »

A la même séance, M. Ch. Lucas faisait observer que l'art. 5 du projet de loi, dans lequel est visée plus particulièrement l'œuvre de l'architecte, parle seulement « du droit de reproduction matérielle du plan et des détails artistiques », tandis que dans les dispositions générales il est question d'un mode quelconque de reproduction, d'exécution ou de représentation. Il serait très important que le Congrès insistât sur l'intérêt que les architectes attachent à être traités comme tous les autres artistes, et à ce que la reproduction de leurs œuvres par un des arts du dessin, quel qu'il soit, soit prévue au projet de loi.

L'Emulation ne peut qu'approuver les justes revendications de M. Ch. Lucas, et elle trouve, avec lui, que les architectes ne doivent perdre aucune occasion de réclamer pour ce qu'ils regardent comme leurs droits légitimes; elle espère que le Sénat tiendra compte des vœux des architectes français.

Le gouvernement hollandais vient récemment aussi de présenter à la Chambre un projet de loi destiné à consacrer le droit exclusif des artistes sur leurs œuvres; une pareille loi existe, croyons-nous, en Allemagne; la Belgique va-t-elle rester en arrière? Nous espérons bien que, malgré les vives préoccupations de la lutte incessante du clérical et du libéral, ces différents votes trouveront un écho au sein des Chambres législatives de Belgique.

FAITS DIVERS

Le Conseil communal d'Anvers, dans sa séance du 31 mars, a nommé membres du conseil de l'Académie des Beaux-Arts MM. Léopold De Wael, bourgmestre, vice-président de droit, J. Cuyllis et L. De Winter.

Nous attendons toujours pour l'analyser en détail le nouveau programme d'études de cette académie qu'on nous a promis à diverses reprises. Nos confrères de la Société des architectes anversois seront, espérons-nous, assez aimables de nous le procurer. On nous dit qu'il contient des réformes telles que la demande que nous comptons adresser aux Chambres législatives pour obtenir la création d'une école supérieure d'architecture n'a plus aucune utilité. Nous verrons bien. Nous ne demandons pas mieux que de voir réaliser notre désir avant qu'il soit formulé officiellement au gouvernement; en attendant, nous prions ceux de nos correspondants qui ont bien voulu se charger de recueillir des signatures de les renvoyer le plus tôt possible au secrétaire de la Société Centrale d'Architecture: M. MAUKELS, rue Potagère, 149, à Saint-Josse-ten-Noode.

M. Engels, architecte conducteur des travaux du nouveau Palais de Justice, vient d'être nommé architecte conservateur du monument chargé de la direction des différents services et de son entretien.